

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article139>



Conseil d'école : qui vote ?

- Espace Directeurs -

Date de mise en ligne : lundi 12 mai 2014

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Conseil d'école : qui vote ?

Lors d'un conseil d'école, si un vote est nécessaire, ce sont les membres qui votent, à savoir :

- le directeur, les enseignants de l'école, les enseignants remplaçants en poste le jour du conseil sur l'école ;
- un membre du RASED ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal
- les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école
- le DDEN.

Remarque complémentaire : un vote se fait dans l'anonymat, donc pas à main levée.

Rappel du [décret n°2008-263 du 14 mars 2008](#)